

Décharge 2013: budget général UE, Médiateur européen

2014/2084(DEC) - 29/04/2015 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Médiateur de l'Union européenne pour l'exercice 2013

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2015/1629 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2013, section VIII — Médiateur européen.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au Médiateur européen sur l'exécution du budget de ce dernier pour l'exercice 2013.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 29 avril 2015 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 29 avril 2015).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande au Médiateur de faire figurer dans son prochain rapport d'activité annuel **le pourcentage inutilisé des services d'interprétation.**